

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23-93-1904 Mouvement.

n° 23-93-1904

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 juillet 1904

Numéro JO

n° 93 du 01/08/1904

Date du numéro

1 août 1904

TEXTE INTÉGRAL

les sieurs Saïd et Arti sont nommés concierges gardé-meubles des hôtels du Gouverneur et du Secrétaire Général à la solde mensuelle de 50 francs pour le premier et de 35 francs pour le second. Les sieurs Ibrahim Odone, Farab Moussa et Djama Farah sont nommés canotiers du Gouvernement. Le sieur Ali Dankali est nommé planton du du Secrétariat Général.